

TRANSMIS LE 21 DEC 2022
REÇU LE
AFFICHÉ LE 21 DEC 2022
NOTIFIÉ LE 22 DEC 2022
PUBLIÉ LE 22 DEC 2022
FRANCONVILLE

2022/...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°15

OBJET : TECHNIQUES - MARCHÉ N°22BA38 - RÉNOVATION DES SANITAIRES ÉLÉMENTAIRES ÉPINE GUYON 1 ET 2 - LOT 1 : SECOND ŒUVRE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°2 DU LOT N°1.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-deux, le 15 du mois de décembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Patrick BOULLÉ

Sabrina FORTUNATO : Florence DECOURTY

Marion WERNER : Claire LE BERRE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Maryem EL AMRANI : Michelle SCHIDERER

Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE

Rachel SABATIER-GIRAULT : Étienne LE BÉCHEC

Valentin BARTECKI : Xavier MELKI

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Absent excusé

Yohan KAJDAN : Pasionaria ENEDAGUILA

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT

Secrétaire de séance :

Patrick BOULLÉ

Le Conseil Municipal, convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil Municipal : Patrick BOULLÉ a reçu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire et il les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction des Services Techniques

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION N°15

OBJET : TECHNIQUES - MARCHÉ N°22BA38 - RÉNOVATION DES SANITAIRES ÉLÉMENTAIRES ÉPINE GUYON 1 ET 2 - LOT 1 : SECOND OEUVRE- AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°2 DU LOT N°1.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-12 et L 2121-13,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1, R.2194-2 et suivants,

VU la décision n°22-265 du 21 juin 2022 relative à l'attribution du marché n°22BA38–Rénovation des sanitaires élémentaires Epine Guyon 1 et 2 lot 1 d'un montant global et forfaitaire de 247 291,22 € HT soit 296 749,46 TTC

VU la décision n°22-320 du 28 juillet 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à 7744,59 € HT soit 9293,51 € TTC

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires, demandés par la Ville, pour la démolition de la chape du deuxième sanitaires, la réalisation d'une chape au mortier de ciment et la mise en place d'une roulotte de chantier,

CONSIDÉRANT qu'il résulte de ces dispositions une plus-value de 12 125,09 € HT soit 14 550,11 € TTC du montant initial du marché,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, il y a lieu d'établir un avenant n°2 au marché, dont le titulaire est l'Entreprise EGV BAT – Sise 4, chemin de la Litté – 92390 VILLENEUVE- LA - GARENNE

APRES l'avis de la Commission « Urbanisme/Travaux/Transports/Développement Durable » en date du 1^{er} décembre 2022 et de la Commission "Finances et Intercommunalité" en date du 8 décembre 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal :



Question n°15 du CM du 15/12/2022 – P 2/2

Article 1 : **APPROUVE** les conclusions de l'avenant n°2 du marché n°22BA38 relatif à la rénovation des sanitaires élémentaires Epine Guyon 1 et 2-lot 1 actant la réalisation de travaux supplémentaires et le nouveau montant du marché s'établissant à 247 291,22 € HT soit **296 749,46 € TTC**

Les plus-values issues des avenants 1 et 2 au marché représentent un total de 8,73 % du montant initial du marché, décomposées comme suit :

- Avenant n°1 : 3,4 %,
- Avenant n°2 : 5,33 %,

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'Entreprise EGV BAT – Sise 4, Chemin de la Litté – 92390 VILLENEUVE – LA - GARENNE, y compris toutes décisions d'acceptation et de cession de créance.

Article 3 : **DIT** que les dépenses relatives à ce marché sont imputées sur la nature 2135, la fonction 213 du budget communal.

Article 4 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Caractère Exécutoire

22 DEC 2022

Par délégation du Maire
Xavier Melki, MaireXavier Melki
Maire

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville,
Conseiller Régional d'Ile-De-France

À l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Acte à classer**DEL15122022Q15**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-21T15-39-39.00 (MI242132795)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20221215-DEL15122022Q15-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : TECHNIQUES - MARCHÉ N.22BA38 - RÉNOVATION DES SANITAIRES ÉLÉMENTAIRES ÉPINE GUYON 1 ET 2 - LOT 1 : SECOND OEUVRE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N.2 DU LOT N.1.

Date de décision : 15/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. avenant
1.1.8.1. travauxActe : 15 - TECH - Avenant EPG Sanitaire lot N1 EGV BAT.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

15PJ - TECH - Avenant 2 EGV BAT devis 22010507 (2).PDF Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/12/22 à 15:39

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 21/12/22 à 15:39

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 21/12/22 à 16:58

